

COMMUNES DE SAINT-LAURENT-BLANGY ET SAINT NICOLAS-LEZ-ARRAS

PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE D'ENTRETIEN DE LA SCARPE CANALISÉE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 17 janvier 2023, une enquête publique relative au plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage d'entretien de la Scarpe canalisée, aura lieu pendant 33 jours consécutifs, **du lundi 13 février 2023 au vendredi 17 mars 2023 inclus**. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau (articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement par la communauté urbaine d'Arras. Elle se déroulera sur le territoire des communes de Saint-Laurent-Blangy et Saint Nicolas-lez-Arras.

Le siège de l'enquête est fixée en mairie de Saint-Laurent-Blangy (Hôtel de ville rue Laurent Gers BP 50018, 62223).

Madame Katja Erdmann, proviseur des lycées en retraite est désignée en qualité de commissaire enquêtrice chargée de la conduite de cette enquête. En cas d'empêchement de la commissaire enquêtrice, le président du Tribunal Administratif de Lille ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment les informations environnementales, en mairies précitées aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

Ce dossier comprendra en outre l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale du 10 juin 2022. Il sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau / PGPOD Scarpe canalisée - Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas-lez-Arras ».

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP – rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignants directement sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies de Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas-lez-Arras ;
- soit en les adressant, par voie postale, à l'attention de la commissaire enquêtrice, au siège de l'enquête, en mairie de Saint-Laurent-Blangy ;
- soit en les adressant, par courrier électronique, à la commissaire enquêtrice, par le biais du site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique susvisée, en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ».

Les observations et propositions du public adressées par voie postale à la commissaire enquêtrice, ainsi que les observations écrites et orales du public reçues par la commissaire enquêtrice pendant ses permanences seront annexées dans les meilleurs délais au registre déposé au siège de l'enquête, en mairie de Saint-Laurent-Blangy et seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique susvisée. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la même rubrique.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux lieux, jours et heures suivants :

- le lundi 13 février 2023, de 09h00 à 12h00, en mairie de Saint-Laurent-Blangy ;
- le jeudi 23 février 2023, de 14h00 à 17h00, en mairie de Saint-Nicolas-lez-Arras ;
- le samedi 4 mars 2023, de 9h00 à 12h00, en mairie de Saint-Nicolas-lez-Arras ;
- le vendredi 17 mars 2023, de 14h00 à 17h00, en mairie de Saint-Laurent-Blangy.

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à la communauté urbaine d'Arras, Direction espaces publics et naturels Citadelle, 146 allée du Bastion de la reine CS 10345 62026 Arras Cedex (03.21.21.04.75).

La commissaire enquêtrice disposera d'un délai total de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera déposée en mairies de Saint-Laurent-Blangy et Saint-Nicolas-lez-Arras ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais. Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, le préfet du Pas-de-Calais statuera, par arrêté, sur la présente demande d'autorisation.